

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Vayéchev



Parachat Vayéchev

**Supporter le poids des épreuves en remerciant
Hachem pour le bien qu'elles dissimulent**

« **Y**aakov déchira sa tunique, se vêtit
d'un cilice et prit le deuil pour son
fils pendant de nombreux jours » (37, 34)

Le Midrach commente (Rabba 84, 20) :
« Puisque Yaakov se revêtit d'un cilice,
celui-ci ne quittera pas ses fils et sa
descendance (...) "Mordekhaï se couvrit
de cilice et de cendre" à l'époque
d'Assuérus lorsque Haman l'impie
décréta de tuer et d'anéantir tout le
peuple d'Hachem (Esther 4, 1). »

Ce Midrach, fait remarquer le 'Hatam
Sofer, demande quelques
éclaircissements : le cilice serait-il
considéré comme un présent pour les
générations ou comme un châtiment ? En
admettant qu'il s'agisse d'un châtiment,
comment en comprendre la raison ?
N'est-il point justifié de prendre le deuil
pour son fils bien-aimé qu'une bête
féroce aurait dévoré ?

En réalité, explique-t-il en détail, le
travail de l'homme dans ce monde est de
parvenir à accepter les épreuves qu'il
subit avec amour et joie en sachant que,
grâce à elles, il se purifie et se rapproche
de son Créateur. Et c'est précisément
cette joie qui le sortira finalement des
souffrances vers la délivrance et de
l'obscurité vers la lumière. De fait,
Yaakov avait toujours accepté les
vicissitudes de l'existence avec joie :

Essav, Lavan, Dina... jusqu'à ce
qu'advienne l'épreuve de vérité avec
Yossef Yossef. Dans celle-ci, le Yetser
Hara frappa Yaakov sans pitié. Ce
dernier savait en effet que tout son
monde futur dépendait de cela, comme
Rachi l'enseigne (37, 35) : « Hachem
avait transmis un signe à Yaakov selon
lequel si aucun de ses fils ne mourait de
son vivant, il pouvait être assuré de ne
pas contempler le Guéhinam. » Il ne put
alors supporter cette souffrance et versa
des larmes amères en se couvrant d'un
cilice. C'est à cause de cela que sa
descendance elle non plus ne fut pas
toujours capable de surmonter la crainte
face au poids des épreuves et que les
juifs au cours des générations durent se
revêtir également d'un cilice et prendre le
deuil face à l'adversité. Mais en réalité,
c'est cela qui est demandé à chaque juif
: accepter avec amour les difficultés en
sachant que la moindre épreuve
supportée en silence vaut plus que
plusieurs prières.

Le 'Hatam Sofer explique d'après cela
que la raison pour laquelle Esther
organisa un festin à l'intention du roi et
de Hamane était d'exprimer par cela sa
joie à l'égard d'Hachem et sa confiance
dans la délivrance très proche. C'est ce
que vient évoquer le verset (Téhilim 22,
2 lu dans les communautés Séfarades
dans la prière le jour de Pourim) רחוק
מישועות דברי שאנתי « mes cris sont loin de



ma délivrance » : « Tant que je crierai, je repousserai ma délivrance dans la même mesure. » La preuve en est que (Ad Hoc, verset 3) *אָקראַ יוֹמָם וְלַיְלָה תַּעֲנֶה* « j'ai appelé le jour et tu ne m'as pas répondu », tout cela m'est arrivé parce que Yaakov s'est jadis couvert d'un cilice et de cendre et n'a pas accompli les paroles du verset (Téhilim 118, 21) : « Je Te louerai parce que Tu m'as éprouvé », louer Hachem dans les épreuves et l'adversité. En revanche, le Créateur désire avant tout que : *וְאַתָּה קְדוֹשׁ יוֹשֵׁב תְּהִלֹּת* : (verset 4 du Téhilim de Pourim rapporté plus haut) « *Toi qui est saint Tu attends les louanges d'Israël* », le Saint Béni-Soit-Il attend les louanges qu'Israël (Yaakov) avait l'habitude de proclamer auparavant dans tous ses épreuves. Car celui qui veut bien réfléchir constatera que parfois certaines choses apparaissent comme les pires des souffrances alors qu'en réalité, elles renferment le plus grand bienfait. C'est ainsi qu'au moment où Yaakov pensa que Yossef avait été dévoré, il déchira ses vêtements et refusa d'être consolé. En vérité, cela constituait un bien immense puisque la vérité de Yossef aboutit finalement à sa nomination en tant que vice-roi ce qui lui permit ainsi de nourrir Yaakov et ses fils pendant les années de famine. A l'opposé, lorsque Yaakov descendit en Egypte avec tous les honneurs à l'aide des charrettes que Yossef lui avait envoyées, ce qui semblait être un bienfait s'avéra finalement être

les premiers pas d'un long et difficile exil. Ceci afin de nous enseigner que l'homme n'est pas en mesure de juger du

bien et du mal que renferment les événements de son existence.

'Hanoucca : ouvrir les yeux et réfléchir à la conduite d'Hachem dans le monde

Dans cette période qui précède 'Hanoucca, le temps est venu d'ouvrir les yeux afin de découvrir la présence d'Hachem dans chaque événement du monde. On constate au sujet des lumières de 'Hanoucca que "celui qui les **voit** prononce la bénédiction" (Al Hanissim. Chabbat 23a). Cette Halakha n'existe dans nulle autre Mitsva, car en général seul celui qui accomplit la Mitsva **en acte** prononce la bénédiction appropriée. Cela est une allusion au travail demandé au juif dans cette période : voir ce qui se dissimule dans les lumières de 'Hanoucca, et réfléchir à la conduite d'Hachem envers nous qu'elles symbolisent. On rapporte au nom du Imré Emet que le Pirsomé Nissa, la diffusion du miracle de 'Hanoucca consiste à en imprégner chacun de ses membres. La Guémara (Chabbat 21b-22a) rapporte « Rav Cahana au nom de Rav Nathan Bar Miniomi au nom de Rabbi Tan'houm enseigne la bougie de 'Hanoucca placée au-dessus de vingt coudées (environ dix mètres, n.d.t) est Psoula (inapte à l'accomplissement de la Mitsva, n.d.t) de même que pour la Soucca et pour le Maboï. Rav Cahana au nom de Rav Nathan Bar Miniomi de Rabbi Tan'houm enseigne que signifie "*Le puits (où les frères jetèrent Yossef) était vide et ne contenait pas d'eau*" (37, 24) ? Puisque la Torah écrit qu'il était vide, ne sait-on pas qu'il ne contenait pas d'eau ? C'est pour nous dire qu'il était



vide d'eau mais qu'il ne contenait des serpents et des scorpions. »

Rav Moché Feinstein (Drach Moché, Drouch 9) commente la juxtaposition de ces enseignements sans aucun lien apparent (autre qu'ils sont enseignés par les mêmes Rabbanim) de la manière suivante :

« En premier lieu, il est nécessaire de rappeler la célèbre question du Beth Yossef : pourquoi allume-t-on les lumières de 'Hanoucca pendant huit jours alors que le miracle n'a duré que sept jours (puisque la fiole d'huile contenait la quantité nécessaire à l'allumage de la Ménora le premier jour) ?

« Rav Sim'ha Zissel répond qu'en réalité la Création du monde est le plus grand des miracles puisqu'il s'agit d'une création du monde ex-nihilo, à partir du néant. Il serait donc logique de s'émouvoir davantage de l'existence du monde plus que de tout autre miracle. Seuls l'habitude et le train de vie effréné des gens les empêchent d'y réfléchir et de ce fait d'en tirer le moindre éveil spirituel. C'est uniquement lorsque l'ordre de la Création est bousculé que l'on se met à crier au miracle. Cela nous incite alors à comprendre que ce qui nous apparaît comme l'ordre naturel du monde relève également du miracle. C'est pourquoi, explique Rav Sim'ha Zissel, on allume un jour supplémentaire outre les sept jours du miracle, pour rappeler celui de l'existence même de l'huile qui possède la propriété de brûler. Tel est le contenu spirituel de ces jours de 'Hanoucca : comprendre qu'Hachem a

tout créé et qu'Il anime toute la Création jusqu'à présent.

« Cependant, il est encore possible que la lumière des bougies de 'Hanoucca ne parvienne toutefois pas à repousser l'obscurité si une personne n'y réfléchit pas suffisamment.

« Comment comprendre, par exemple, que les frères de Yossef le vendirent après avoir constaté qu'il sortit indemne du puits où se trouvaient des serpents et des scorpions ? Ne comprirent-ils pas à travers cela que Yossef était un vrai Tsadik ? Seul un manque de réflexion peut expliquer cet aveuglement. Cela constitue un enseignement pour nous-mêmes : parfois l'homme ne parvient pas à voir ce qui se déroule en face de lui parce qu'il n'ouvre pas les yeux. Sans réfléchir, il n'est pas en mesure de comprendre et la lumière ne pourra l'amener à la Emouna dans le Créateur.

« Voici donc la raison, explique Rav Moché Feinstein, pour laquelle les deux enseignements de Rabbi Tan'houm ont été juxtaposés dans la Guémara citée plus haut. Ils découlent tous les deux de la même raison : les frères de Yossef le vendirent sans prendre conscience de l'évidence qu'il était un vrai Tsadik car leurs yeux ne leur montrèrent pas ce qu'il fallait voir. Il en est de même pour les lumières de 'Hanoucca placées en haut de vingt coudées qui sont impropres à l'accomplissement de la Mitsva. Car, expliquent nos sages, l'homme ne porte pas spontanément son regard vers une telle hauteur. Cette loi vient rappeler à



l'homme : "Réfléchis à l'endroit où tu places les bougies car il est possible, à D. ne plaise, que tu les allumes sans que tu ne puisses les voir et grâce à elles attiser en toi le feu de la Emouna et comprendre qu'un coup qu'un homme reçoit sur son doigt ne survient qu'après avoir été décrété dans le Ciel " (Houlin 8a), que la plus petite feuille qui tombe d'un arbre ne tombe pas par hasard et que tout est soigneusement calculé dans les moindres détails. »

A propos de la question du Beth Yossef (pourquoi allumer huit jours alors que le miracle se produisit seulement sept jours), le Taz répond pour sa part de la manière suivante : le premier jour a été également considéré comme un jour de miracle du fait que la fiole d'huile y a été découverte. Car sans elle, le miracle des autres jours n'aurait pas eu lieu. En effet, Hachem n'accomplit plus de miracle ex-nihilo après avoir créé le monde (comme on le voit au sujet de la Chounamite à qui le Prophète Elisha avait ordonné de remplir des ustensiles avec le peu d'huile qu'elle possédait afin qu'elle se multiplie). Ce n'est donc que grâce à la fiole existante qu'ils purent mériter de voir l'huile brûler durant huit jours.

Rabbi Arié Leib Tsints développe cette réponse à l'aide de la parabole suivante :

Un homme possédait dix caisses de pièces d'or. Une nuit, des voleurs pénétrèrent chez lui et en dérobèrent neuf. Lorsque leur propriétaire se rendit compte de leur disparition, il fit le vœu de faire don de trois pièces d'or par

caisse pour les pauvres, si Hachem l'aidait à retrouver son bien. En même temps, il fit sa part d'efforts par des voies naturelles en louant les services de la police grâce à l'argent qui lui restait. Hachem entendit sa prière et peu de temps après, les voleurs furent capturés et forcés de restituer leur butin. L'homme s'empressa de remplir sa promesse et remit au responsable de la caisse de Tsédaka vingt-sept pièces d'or correspondantes aux neuf caisses retrouvées. Cependant, celui-ci lui réclama trois pièces supplémentaires. Le riche s'en étonna, arguant que seules neuf caisses lui avaient été volées, mais l'autre lui répondit : « A plus forte raison dois-tu remercier Hachem sur la caisse restante. Ce n'est que grâce à elle que tu as pu payer des policiers qui se mirent en quête des autres. »

Il en est de même au sujet du miracle de Hanoucca. Il convient d'autant plus de louer Hachem pour nous avoir fait découvrir la fiole d'huile demeurée intacte, scellée par le Cohen Gadol et grâce à laquelle le miracle des sept autres put se produire.

« (Yossef) refusa et dit à la femme de son maître (...) » (39, 8) ; mettre un frein à ses tentations : une garantie d'abondance

Le refus de Yossef de céder aux avances de la femme de Putiphar est à mettre en relation avec ce qu'explique le Beth Avraham au sujet du verset וַיִּתְּנָהּ וַיִּמְצָא (lorsque les frères de Yossef se présentèrent devant lui, il est dit : « il se retint (de pleurer) et ordonna : 'que l'on serve le pain' » (43, 31), n.d.t) : dans le Ciel est décidée la quantité de plaisir



qu'il doit recevoir et combien de peine et de souffrances il doit subir dans son existence. Dès lors, le sage met frein à l'assouvissement de ses désirs. Grâce à la contrariété qu'il ressent alors, il "s'acquitte" du lot de peine qu'il doit recevoir. En outre, la somme de plaisir qui lui a été octroyée demeure intacte. En revanche, l'insensé se délecte en une fois de tous les plaisirs à son acompte, ce qui le laisse ensuite démuné de tous les moments agréables dont il aurait pu bénéficier. Il en résulte que celui qui va à l'encontre de la volonté Divine en assouvissant tous ses désirs gaspille tout son bien contre "un plat de lentilles". Chaque personne sensée devra réfléchir que du point de vue purement "commercial", son intérêt consiste à éviter de céder aux tentations du Yétser Hara. Et non seulement, bien entendu en ce qui concerne les interdits de la Torah mais également dans le domaine des actions permises qu'un homme convoite particulièrement, on pensera qu'en s'en abstenant, on méritera du Ciel des satisfactions encore plus importantes.

Voici dès lors l'allusion que le verset rapporté plus haut vient signifier : « *Il se retint* », lorsqu'un juif se retient d'assouvir tous ses désirs, « *Il ordonna* », Hachem décrète à son sujet « que l'on serve le pain », qu'il soit comblé d'une abondante subsistance dans tous les domaines.

Rabbi Its'hak de Varka remarqua un jour que son serviteur marchait avec des chaussures déchirées. Il sollicita la générosité des habitants de la ville et

parvint à réunir la somme nécessaire à l'achat d'une nouvelle paire qu'il plaça, en attendant, dans son armoire. Son serviteur qui aperçut la bourse d'argent ne put résister à la tentation et la déroba. Lorsque le Rav se rendit compte du vol, il fit son enquête et finit par découvrir qui était l'auteur du méfait. Il fit appeler le voleur sur le champ et lui dit : « Insensé, si tu avais attendu un peu, tu aurais reçu cette somme de manière permise ! »

Le Ben Ich 'Haï rapporte l'histoire authentique qui suit dans son livre Niflaïm Maasékha (p. 71) :

Un Ba'hour craignant D. avait coutume chaque jour après minuit d'aller étudier avec le Roch Yéchiva et ses camarades. Sur le chemin vers la Yéchiva habitait une jeune veuve très riche qui dormait en compagnie de sa servante dans une chambre où se trouvait toute sa richesse. Celle-ci était enfermée dans un coffre contenant des bourses remplies de pièces d'or ainsi que d'autres objets précieux. Une nuit, ce Ba'hour constata que la maison de la veuve était demeurée grande ouverte. Il ne put résister à la tentation et y pénétra sans que personne ne se réveillât et entreprit sur le champ de briser le coffre. Le bruit finit par réveiller les deux femmes qui, effrayées, se retinrent de crier craignant que le voleur fût armé.

Cependant, le Ba'hour se mit de lui-même à faire son examen de conscience Et se dit qu'un homme ne pouvait toucher le moins du monde à ce qui était destiné à son prochain. « De



deux choses l'une, se dit-il, si cet argent m'est destiné, je n'ai aucun doute qu'il me parviendra en temps voulu, car le Saint-Béni-Soit-Il ne châtie pas celui qui se retient de commettre un forfait. Et s'il ne m'est pas destiné, je serai contraint de le dépenser en soins médicaux ou comme rançon pour me libérer des mains de brigands, à D. ne plaise. S'il en est ainsi, cela ne vaut pas les épreuves que je me prépare. » Il remit l'argent dans le coffre et quitta les lieux. Dès le lever du jour, la jeune veuve vit le miracle dont elle avait bénéficié : le voleur avait été sur le point de dérober le contenu du coffre et n'avait finalement rien pris. Néanmoins, elle pensa que les miracles ne se produisant pas tous les jours, il lui incombait de se marier afin d'être plus en sécurité.

Désirant concrétiser sa décision le plus rapidement possible, elle attendit que tous les Ba'hourim quittent la Yéchiva et

se rendit chez le Roch Yéchiva à qui elle raconta toute l'histoire. Et elle lui demanda de lui indiquer un jeune homme digne d'elle. Seul le Ba'hour en question était resté étudier à cette heure. Le Roch Yéchiva pointa un doigt dans sa direction et lui dit : « Prends ce Ba'hour, il possède une grande crainte du Ciel. »

« N'avais-je pas raison, se dit le Ba'hour, en pensant hier soir que si cet argent m'était destiné, il me parviendrait sans devoir fauter ! »

Cette anecdote constitue un enseignement pour chacun d'entre nous. L'homme est parfois placé devant une épreuve difficile. Il devra alors se souvenir qu'il ne perd rien en se retenant de fauter et qu'il méritera au contraire la même jouissance, sinon plus, en s'abstenant de transgresser la Volonté Divine. Car le Saint-Béni-Soit-Il ne manquera pas de le récompenser pour ses efforts.

